

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale de l'aviation civile*

**Décision n° 0034/SNA-CE/D du 22 mai 2013 désignant les membres  
du comité technique spécial (CTS) de l'organisme de Clermont-Ferrand - Auvergne**

NOR : DEVA1314004S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La chef du service de la navigation aérienne Centre-Est,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;  
Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;  
Vu le décret n° 2005-200 du 28 février 2005 portant création de la direction des services de la navigation aérienne ;  
Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;  
Vu l'arrêté du 7 juillet 2011 portant création de comités techniques de réseau, de proximité et spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et à l'École nationale de l'aviation civile ;  
Vu la décision n° 122/SNA-CE/D du 10 novembre 2011 fixant la répartition des sièges au sein du comité technique spécial de l'organisme de Clermont-Ferrand - Auvergne ;  
Vu les demandes formulées par les organisations syndicales,

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Le comité technique spécial de l'organisme de Clermont-Ferrand - Auvergne est composé comme suit :

**Représentants de l'administration**

Mme Sylvie CHAMBON, chef du SNA Centre-Est, ou son représentant, président.  
M. Jean-Christophe BETHOULE, chef de l'organisme de Clermont-Ferrand - Auvergne, ou son représentant.  
Mme Christine QUEYRANNE, chef du service administratif, ou son représentant.

**Article 2**

**Représentants du personnel**

*Titulaires*

M. Pascal BAGUET, SNCTA.  
M. Christian OUGHDENTZ, SNCTA.  
M. Thierry TUDURI, UNSA.  
M. Yves MATTEI, UNSA.

*Suppléants*

M. Cédrick CHEVALERIAS, SNCTA.  
M. Rémy LARROCHE, SNCTA.  
M. Jonathan FERNANDEZ, UNSA.  
Mme Mireille RENOARD, UNSA.

#### Article 3

La décision n° 128/SNA-CE/D du 15 novembre 2011 relative à la composition nominative du comité technique spécial (CTS) de l'organisme de Clermont-Ferrand - Auvergne est abrogée.

#### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 22 mai 2013.

S. CHAMBON